

Présentation du document de la Consultation prébudgétaire 2023

Le 18 mai 2022



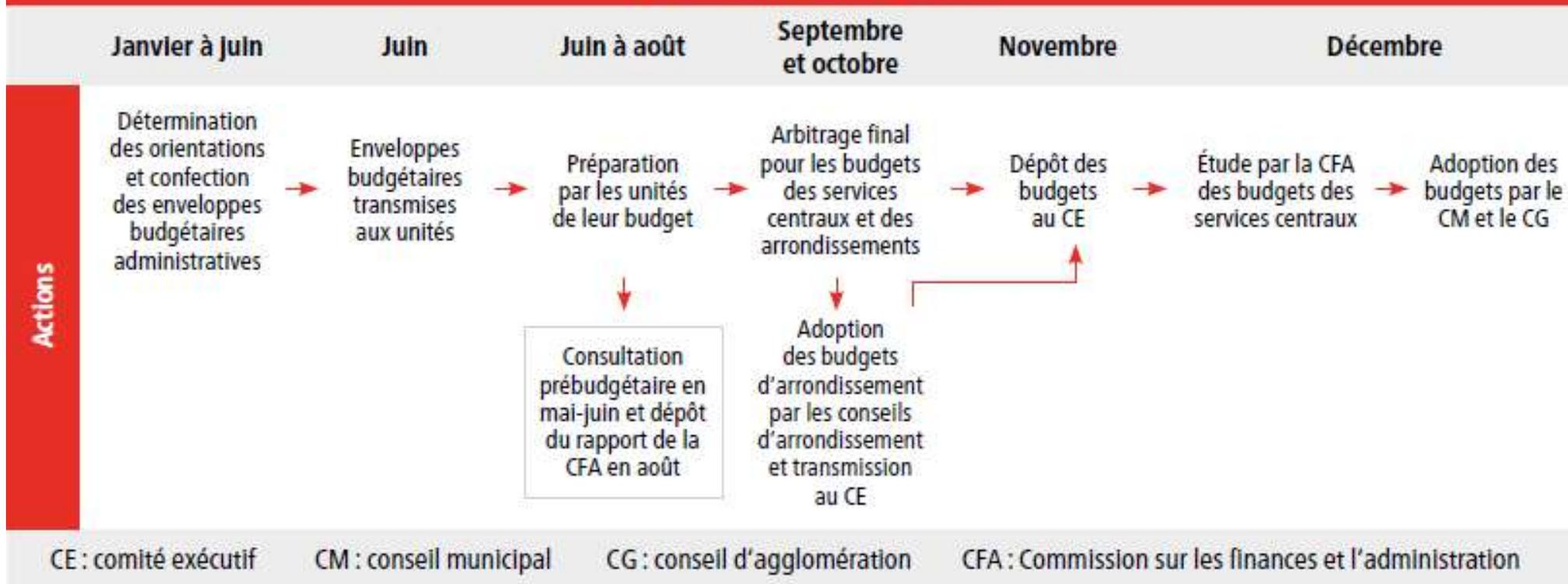
Montréal 

Qu'est-ce que la consultation prébudgétaire

- **Démocratie participative** ainsi que la **vulgarisation** de concepts **financiers et budgétaires**;
- Échanges sur les orientations budgétaires afin de **sensibiliser** l'Administration **sur les préférences des Montréalaises et Montréalais**;
- Un **exercice annuel**;
- Participation par **dépôts de mémoires et opinions écrites et séances d'échanges**;
- Dépôt d'un rapport de la Commission sur les finances et l'administration (CFA) aux conseils municipal et d'agglomération d'août **2022**.

Le processus budgétaire et la consultation

Processus budgétaire annuel (budgets de fonctionnement et d'immobilisations) et consultation prébudgétaire



Le document d'appui : Perspectives budgétaires 2023

➤ Principal objectif

- ▶ Présente de manière transparente les enjeux auxquels la Ville sera confrontée en 2023 et les années suivantes.
- ▶ S'inscrit dans le cadre du chantier sur la fiscalité

➤ Trois sections du document

- ▶ Le contexte budgétaire
- ▶ Le processus budgétaire
- ▶ Les thématiques de consultation prébudgétaire en 2022.

Préambule : Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

➤ Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

▶ le Programme décennal d'immobilisations (PDI)

- ◆ Investissements sur dix ans

▶ le budget de fonctionnement

- ◆ Au cours d'une année donnée

La Ville a présenté en 2020 un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). Le PDI est un outil qui permettra d'améliorer la planification des grands projets de la Ville et, ainsi, de mieux préparer l'avenir.

❖ Illustration

❖ Investissement en immobilisations

- ❖ l'achat d'une maison

❖ Budget de fonctionnement

- ❖ l'entretien du terrain
- ❖ l'électricité
- ❖ le chauffage

Préambule : Source de financement des dépenses municipales – les grands principes québécois

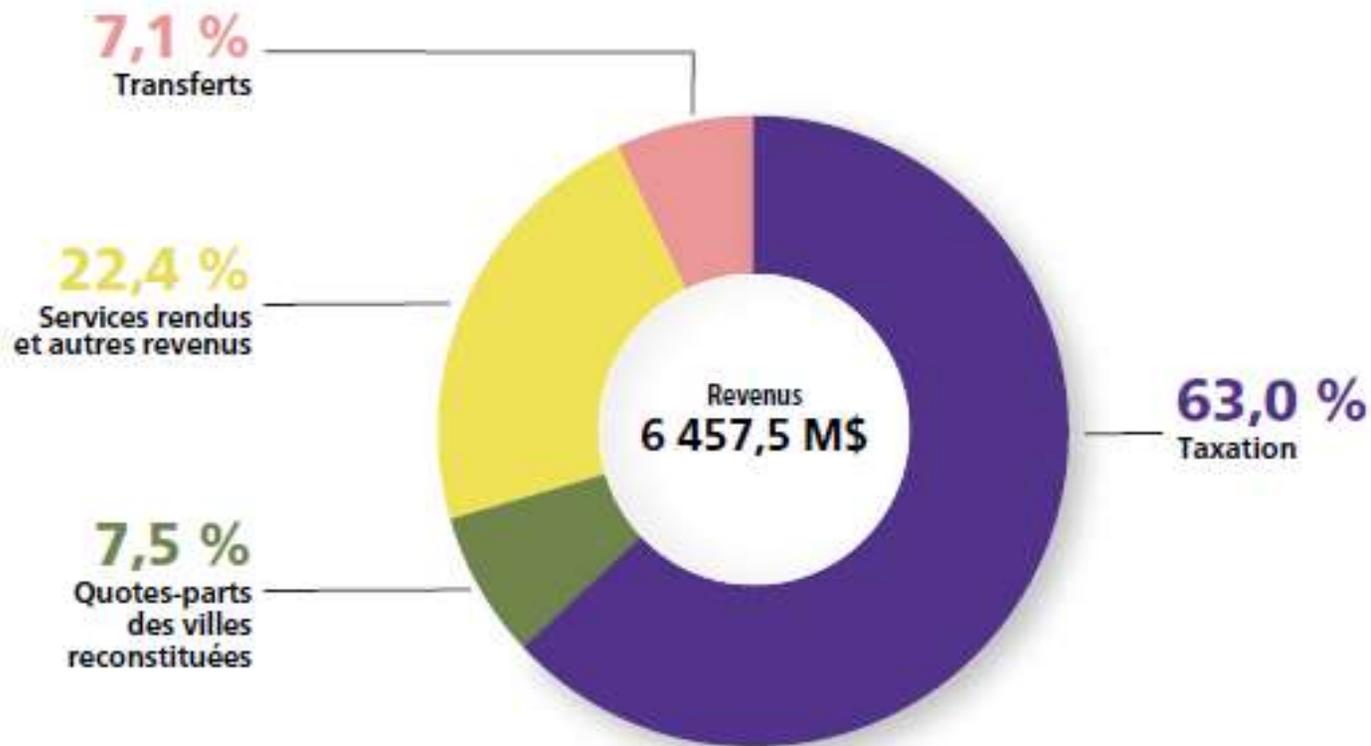
1. L'autonomie financière	Le financement des municipalités repose principalement sur des sources de revenus autonomes et elles ont la latitude de déterminer l'utilisation de ces sources à l'intérieur des balises fixées par la loi.
2. La représentativité	Le pouvoir d'imposer des taxes est réservé aux instances élues directement par la population, en l'occurrence les municipalités locales.
3. La neutralité	La fiscalité municipale doit avoir le moins d'effet possible sur les choix des agents économiques.
4. La simplicité et la transparence	Le système fiscal municipal doit être aussi simple à comprendre et à appliquer que possible, autant pour les municipalités que pour le contribuable.
5. L'équité	
I. Horizontale	Les contribuables d'une même municipalité paient le même montant de taxes lorsque leur assiette de taxation est la même. Chaque contribuable contribue au coût des services en fonction des bénéfices qu'il en reçoit, dans la mesure du possible.
II. Verticale	Dans le contexte où la redistribution de la richesse ne fait pas partie du mandat des municipalités, le critère d'équité verticale n'est pas pertinent à la fiscalité municipale.

Préambule : Grandes catégories de revenus que peuvent utiliser les municipalités québécoises

- La taxe sur la valeur foncière
- Les transferts
- La tarification
- Les compensations tenant lieu de taxes
- Les quotes-parts
- Les autres revenus de sources locales

Sources actuelles de revenus

Provenance des revenus



Le contexte économique ayant un impact à court et moyen terme

- Facteur d'inflation ayant un impact sur les revenus de la Ville
 - ▶ Taxe foncière stable

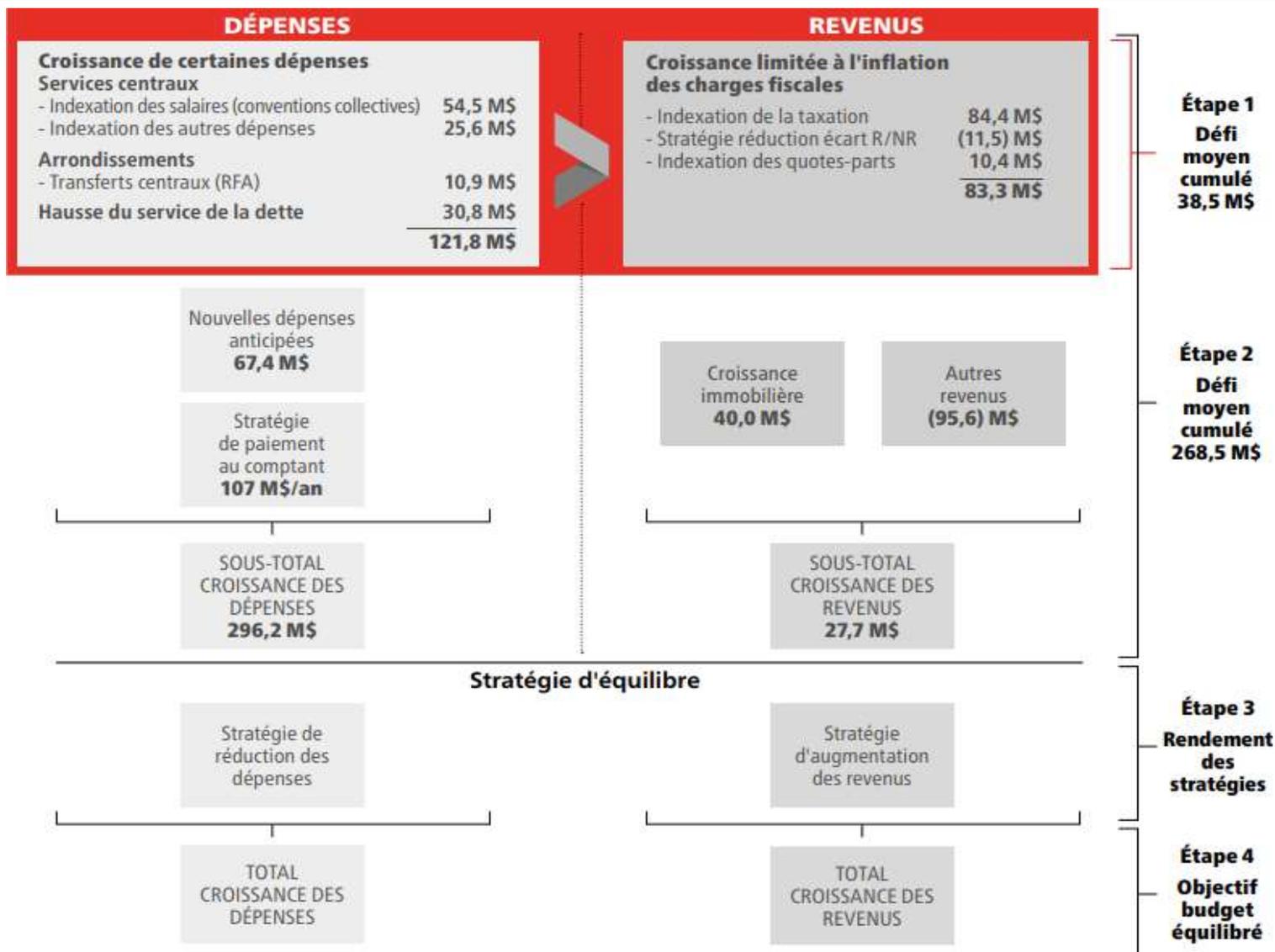
- Facteurs d'inflation ayant un impact sur les dépenses de la Ville
 - ▶ Fragilisation des chaînes d'approvisionnement (court terme)

 - ▶ Guerre en Ukraine (court terme)

 - ▶ Pénurie de main-d'œuvre (moyen terme)

 - ▶ Augmentation des taux d'intérêt (moyen terme)

L'équilibre budgétaire, moyenne sur trois ans (2023-2025)



Source : Données provenant du cadre financier 2023-2027 au 21 avril 2022.

Le rôle de Montréal en tant que métropole du Québec

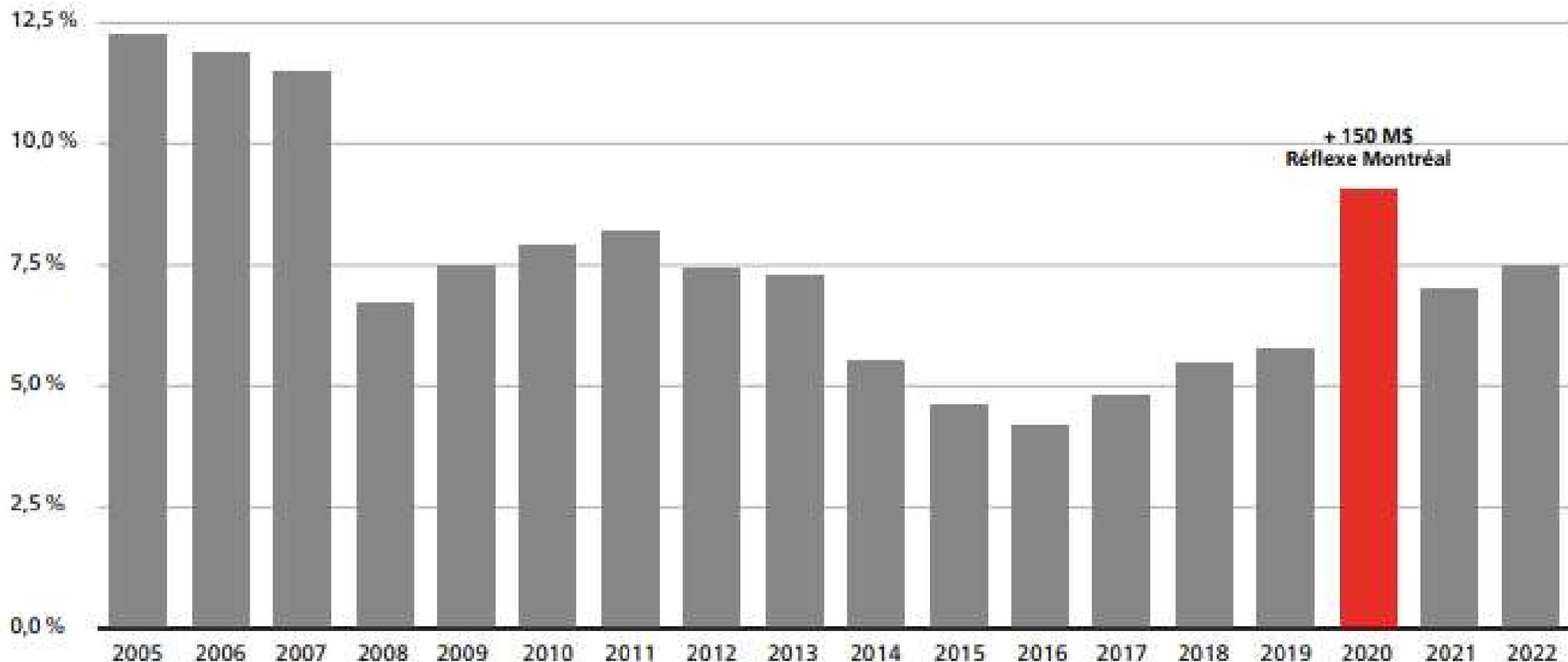
➤ Montréal : locomotive pour l'économie du Québec

- ▶ Avec une contribution au PIB du Québec de 35,3 %, contre un poids démographique de 24,3 %;
- ▶ Montréal représente 53 % de la population active du Québec et la région métropolitaine de Montréal attire chaque année de 80 à 90 % de l'immigration internationale nette du Québec;
- ▶ Plus de 52 % des revenus du gouvernement provincial (impôts sur les revenus des particuliers, taxes à la consommation, impôts de sociétés, etc.) proviennent de la région métropolitaine de Montréal.

Le rôle de Montréal en tant que métropole du Québec (suite)

- Le rôle traditionnel de la Ville de Montréal évolue et son impact est plus grand que juste sur son territoire
 - ▶ Le transport collectif
 - ▶ L'habitation
 - ▶ L'itinérance
 - ▶ Le développement économique
 - ▶ L'immigration

Évolution des parts relatives des revenus de transferts pour l'ensemble des revenus, budgets de 2005 à 2022



Les thématiques de la consultation prébudgétaire en 2023

- A) Le financement des activités assumées par Montréal dans son rôle de métropole du Québec

- B) La diversification des sources de financement des activités de la Ville

- C) La revue des activités de base

A) Le financement des activités assumées par Montréal dans son rôle de métropole du Québec

Montréal et son rôle de métropole du Québec

- Montréal est le plus grand centre urbain du Québec
- Sans toutefois que cette reconnaissance formelle accompagne des pouvoirs correspondants ou des financements adéquats, le projet de loi n° 122 reconnaît les municipalités comme gouvernements de proximité
- **Transport collectif**
 - ▶ Représente 10 % du budget actuel de la Ville, mais les besoins sont grandissants
 - ▶ Les décisions ont un impact sur la grande région métropolitaine, et sont prises par plusieurs instances, et pas seulement par la Ville (ARMT, STM, gouvernement du Québec)
- **Habitation**
 - ▶ La Ville, bien qu'elle soit aux premières loges des besoins et bien qu'elle agisse massivement, ne possède pas l'ensemble des leviers et des pouvoirs

➤ La sécurité publique

- ▶ Forte densité de sa population
- ▶ Grandes inégalités socioéconomiques
- ▶ Diversité des besoins
- ▶ Forte concentration d'activités illégales
- ▶ Par sa connexion sur le monde
- ▶ **Niveau 5 des services policiers**

➤ À ces exemples, s'ajoutent également les actions que prend la Ville afin de supporter le développement économique et de faire face à l'urgence climatique

➤ Ainsi, la Ville agit, par nécessité, dans plusieurs champs de compétences partagées ou même, qui relèvent des paliers de gouvernements supérieurs, sans toutefois avoir accès à l'ensemble des fonds requis

Axes de réflexion

1. Quelles activités de la métropole devraient être financées davantage par les autres paliers de gouvernement?
2. En matière d'habitation, quel rôle devraient jouer les différents paliers de gouvernement pour maintenir la mixité sociale de la métropole?
3. Comment répondre aux besoins des différentes clientèles (ménages précaires, jeunes familles, personnes en situation d'itinérance, personnes âgées, étudiantes et étudiants, etc.)?

B) La diversification des sources de financement des activités de la Ville

Les types de revenus disponibles aux municipalités

- Les municipalités peuvent financer leurs dépenses par :
 - ▶ Des taxes foncières
 - ▶ Diverses tarifications (ex. : droits d'accès à des installations, tarification de l'eau ou des déchets) et des droits (ex. : licences pour animal, droits de mutation)

- Les principes de base des finances publiques nous incitent à privilégier des sources de revenus qui présentent :
 - ▶ De faibles coûts administratifs
 - ▶ Des possibilités d'introduire de faibles taux sur des assiettes de taxation larges, pour limiter les comportements d'évitement ou autres effets indésirables (c.-à-d. impacts sur les choix de consommation des individus)
 - ▶ Un potentiel de revenus stables dans le temps, avec une bonne prévisibilité.

Les questions à aborder lors de réflexions sur de nouvelles sources de revenus

- ▶ L'incidence – Qui subit la taxe et comment?
- ▶ L'efficience – Quelle part des revenus générés sert à payer les coûts engendrés?
- ▶ L'efficacité – Quels sont les effets sur les comportements désirables et indésirables?
- ▶ L'autonomie – La Ville a-t-elle le pouvoir et les moyens de mettre en place la taxe?
- ▶ La rapidité d'implantation – La mesure peut-elle être rapidement mise en place?
- ▶ Le profil du revenu – Croissance, stabilité ou décroissance?
- ▶ L'économie – Quels sont les effets sur l'activité économique?
- ▶ L'environnement – Quels sont les effets sur l'environnement?

Les mesures écofiscales

- ▶ L'écofiscalité permet d'encourager des activités économiques et des comportements plus durables tout en générant des économies (augmentation des recettes fiscales, diminution des îlots de chaleur, de la pollution, et des déplacements en automobile, etc.)
- ▶ L'écofiscalité incite à l'innovation en offrant plus de flexibilité aux individus pour trouver
 - ◆ Des moyens novateurs et peu coûteux de modifier leurs comportements
 - ◆ Des substituts moins nuisibles à l'environnement.
- ▶ L'écofiscalité peut entraîner des coûts de mise en œuvre et d'opération significatifs
- ▶ Les mesures écofiscales font souvent face à des enjeux d'acceptabilité sociale et politique, ce qui limite leur recours
- ▶ Peut avoir des effets régressifs, c'est-à-dire qu'elle peut toucher davantage les personnes à faible revenu.

L'écofiscalité au Québec et à Montréal

- La proportion des revenus des municipalités canadiennes provenant de la tarification a presque doublé de 1998 à 2016, passant de 22 % à 37 % des recettes autonomes.
- En 2016, le Québec dans son ensemble arrive toutefois au dernier rang parmi les provinces canadiennes;
 - ▶ À titre d'exemple, environ 20 % du financement autonome de Montréal est tiré de la tarification.
- Par rapport au PIB, la part de prélèvements écofiscaux utilisés au Québec (1,6 %) se situe sous la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2,1 %).
- À Montréal, les prélèvements écofiscaux représentaient 1,2 % du budget de fonctionnement, en 2021.

L'écofiscalité appliquée à Montréal

➤ La Ville facture actuellement

- ▶ Les parcs de stationnement du centre-ville
- ▶ Les grands consommateurs d'eau et les gros pollueurs pour leurs eaux usées
- ▶ Impose un droit sur l'immatriculation des véhicules de promenade immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal

➤ À partir de 2023, deux nouvelles mesures

- ▶ D'une part, la Ville met en place une harmonisation de la fiscalité de l'eau qui implique une tarification volumétrique pour la consommation d'eau des immeubles non résidentiels
- ▶ D'autre part, la Ville étudie l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

Les autres revenus

- La Ville pourrait envisager l'application de taxes ou de tarifs qui encouragent la modification de certains comportements :
 - ▶ La taxe sur les locaux accueillant des appareils de loterie vidéo
 - ▶ Une taxe sur les boissons sucrées
 - ▶ Etc.

- La Ville pourrait aussi envisager de cibler davantage des mesures en lien avec l'utilisation de l'habitation :
 - ▶ L'imposition d'une taxe sur l'achat de propriétés par des non-résidents canadiens en serait un premier exemple

- La mise en œuvre de ces mesures et de mesures similaires à ces exemples nécessiterait des analyses approfondies

Axes de réflexion

1. Dans le contexte des besoins financiers grandissants, la Ville aimerait vous entendre sur vos préférences entre une croissance de revenus basés sur la valeur foncière, ou sur d'autres types de tarification.
2. Quel devrait être le rôle des municipalités dans la progressivité de ses sources de financement? Par exemple, la Ville devrait-elle aller chercher de nouveaux pouvoirs pour obtenir la possibilité d'introduire de la progressivité dans les taxes foncières?
3. L'urgence climatique nécessitera des investissements importants pour adapter nos infrastructures et services municipaux. La Ville aimerait vous entendre sur les manières de financer davantage ces investissements, spécifiquement par des mécanismes de paiement qui seraient socialement acceptables.
4. La Ville aimerait vous entendre sur quels éléments pourraient faire l'objet de mesures écofiscales. Par exemple, serait-il opportun d'augmenter la tarification de l'eau du secteur non résidentiel pour accélérer la réhabilitation des infrastructures de l'eau?
5. La Ville aimerait vous entendre sur l'opportunité de mettre en place des redevances de type « écofrais » sur des produits de consommation à usage unique, ou des consignes sur, par exemple, les emballages, les électroménagers et les appareils électroniques.

C) La revue des activités de base

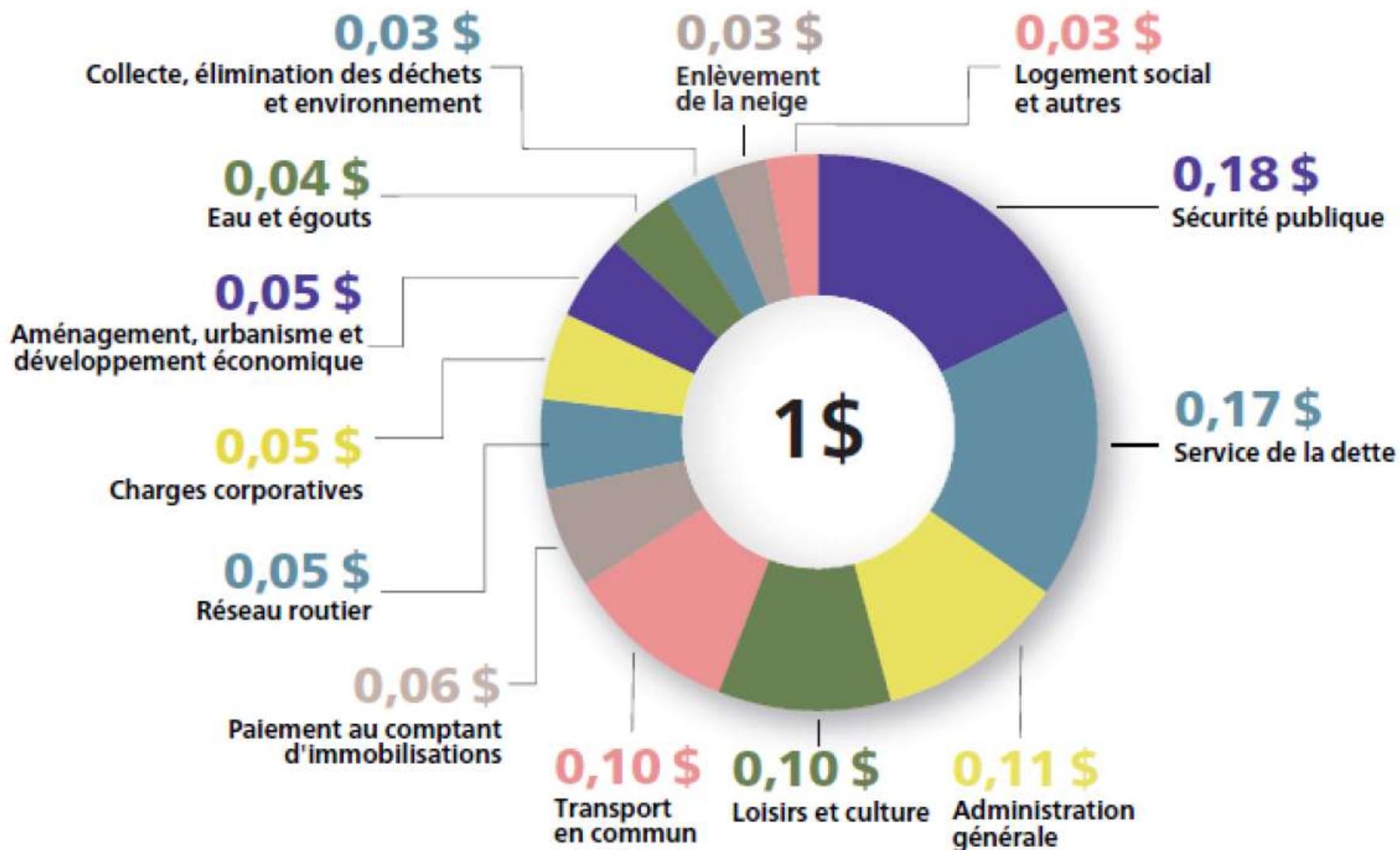
Comment faire face au défi budgétaire

- La Ville doit faire face à un défi budgétaire récurrent, dans la mesure où ses dépenses croissent plus vite que ses revenus

- Chaque année, la Ville se livre donc à un exercice d'équilibre budgétaire. Cela se fait par deux moyens :
 - ▶ L'augmentation des revenus et
 - ▶ La réduction des dépenses

- Deux moyens pour réduire ses dépenses s'offrent à la Ville :
 - ▶ L'optimisation des services
 - ▶ La revue des services offerts

Dépenses pour chaque dollar



Axes de réflexion

1. La Ville souhaite vous entendre sur les activités prioritaires et le niveau de services à maintenir, ainsi que sur les activités et le niveau de services qu'elle devrait envisager à modifier.
2. La Ville aimerait vous entendre sur les types de services qu'elle offre actuellement. Est-ce qu'il y a des services qui devraient revenir aux paliers supérieurs gouvernementaux ou même laissés à des organismes ou à des entreprises privées?

**FIN
DE LA
PRÉSENTATION**

M E R C I